



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022
Vidéoconférence

PRÉSENCES

Madame	Émilie Boisvert	Mairesse
Madame	Marilyne Perreault	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Yanick Langlais	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Monsieur Jean-François Coderre, Directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Madame Émilie Boisvert, Mairesse, déclare l'assemblée ouverte à 20 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 024-2022-01

Suivant la proposition de: Serge Forest
Dûment appuyée par: Pierre Desrochers
Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 424-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXATION, TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Mme. Émilie Boisvert, Mairesse, donne l'avis de motion, dépose et présente le projet de *Règlement 430-2022 Fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2022*.

4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 423-2020 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Mme. Émilie Boisvert, Mairesse, donne l'avis de motion dépose et présente le projet de *Règlement 431-2022 fixant la rémunération des élus municipaux*.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022
Vidéoconférence

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 025-2022-01

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 27.

Madame Émilie Boisvert
Mairesse

Jean-François Coderre
Directeur général et secrétaire-
trésorier